

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 décembre 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-septième session

Point 86 b) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale**Rapport de la Deuxième Commission***

Rapporteur : M. Walid A. **Al-Hadid** (Jordanie)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 86 de l'ordre du jour (voir A/57/531, par. 2) et s'est prononcée sur l'alinéa b) de ce point à ses 17e et 39e séances, les 24 octobre et 27 novembre 2002. Le débat que la Commission a consacré à cet alinéa est consigné dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/57/SR.17 et 39).

II. Examen du projet de résolution A/C.2/57/L.14

2. À la 17e séance, le 24 octobre, le représentant du Bélarus, au nom des pays ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Ukraine et Yougoslavie, a présenté un projet de résolution intitulé « Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale » (A/C.2/57/L.14). Ultérieurement, l'Argentine, Chypre, les États-Unis d'Amérique, le Japon, Malte, la Mongolie et la République de Moldova se sont joints aux auteurs du projet.

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en six parties, sous les cotes A/57/531 et Add.1 à 5.



3. À la 39e séance, le 27 novembre, le Vice-Président de la Commission, Jan Kára (République tchèque), a, comme suite à des consultations officieuses, révisé oralement le paragraphe 2 du projet de résolution, en remplaçant les mots « conformément aux textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable » par les mots « en tenant compte, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable ».

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/57/L.14 tel qu'il avait été oralement révisé sans le mettre aux voix (voir par. 5).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998 et 55/191 du 20 décembre 2000,

Réaffirmant aussi l'importance des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement¹ et du Sommet mondial pour le développement durable²,

Réaffirmant en outre la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Prenant note avec intérêt du rapport du Secrétaire général³,

Notant les progrès accomplis par ces pays sur la voie de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique au moyen de réformes structurelles, de même que la nécessité de faire en sorte que ces tendances encourageantes persistent,

Notant aussi que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents et que ces pays ont encore besoin d'une aide internationale pour poursuivre la mise

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 28 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolutions 1 et 2.

³ A/57/288.

en place d'institutions sociales et économiques solides et s'intégrer pleinement à l'économie mondiale,

Consciente des difficultés qu'ont les pays en transition à relever les défis de la mondialisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications, ainsi que de la nécessité de les rendre mieux à même de tirer pleinement parti de la mondialisation et d'en atténuer les effets préjudiciables,

Consciente aussi qu'il demeure nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Consciente, en outre, du rôle important que l'investissement étranger direct devrait jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan interne qu'au niveau international, un climat propice à la croissance de ce type d'investissement dans ces pays,

Notant que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale;

2. *Demande* aux organismes des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, de continuer à faire des travaux d'analyse et à offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires afin que puissent être menées à bien des réformes donnant la prééminence aux lois du marché, qui soient de nature à encourager les évolutions positives et à mettre fin à toute baisse du niveau de développement économique et social de ces pays et, à ce propos, souligne combien il importe que se poursuive l'intégration desdits pays à l'économie mondiale, en tenant compte, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable⁵;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, en s'attachant particulièrement à présenter une analyse qui permette de mesurer les progrès accomplis vers l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.